

L'APPLICATION TIV EN SERVICE



La nouvelle application internet dédiée à la gestion des TIV a été mise en ligne depuis mi-décembre 2016 et son usage sera obligatoire à compter du 01 mars à la FFESSM.

La FFESSM a saisi la balle au bond en 2016, lorsque la réglementation sur les TIV a changé. Elle aurait pu se contenter d'adapter le dispositif sur les plans techniques et administratifs en modifiant simplement ses procédures papier. A la place, la fédération a fait le choix ambitieux de complètement dématérialiser l'ensemble du dispositif TIV, en allant beaucoup plus loin que les seules exigences réglementaires.

Cette application est conçue pour répondre aux attentes en matière de TIV du grand public, des licenciés, des Clubs et SCA de la FFESSM, des Techniciens TIV, des CTR et de la CTN. Chacun y trouvera des développements lui permettant de gérer l'ensemble du dispositif TIV à son niveau.

Afin de faciliter l'usage du site, dans la rubrique « Mode d'emploi » accessible dans le bandeau, en haut de page, figurent différentes notices expliquant les subtilités d'usage de l'application en fonction du statut de l'utilisateur (public, licencié, club/SCA, TIV, CTR, CTN).

Pour se procurer le Cahier des charges TIV actualisé, il

suffit maintenant de se connecter sur le site.

L'application TIV : tiv.ffessm.fr